

**VANDEMOORTELE**  
Société Anonyme  
Ottergemsesteenweg-Zuid 816  
9000 Gand (Belgique)  
TVA BE 0429.977.343  
RPM Gand (Division Gand)  
(la “Société”)

## CONVOCAATION À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société (« l’Assemblée Générale ») se tiendra le mardi 14 mai 2019 à 15 heures à 9000 Gand, Moutstraat n° 64.

L’ordre du jour et les propositions de résolutions de l’Assemblée Générale sont les suivants:

1. Prise de connaissance du rapport de gestion combiné du Conseil d’Administration et des rapports du commissaire de la Société sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2018.
2. Approbation des comptes statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2018 et proposition d’affectation du résultat.

*Proposition de résolution : L’Assemblée Générale décide d’approuver les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2018, ainsi que l’affectation du résultat proposée par le Conseil d’administration de la Société dans son rapport de gestion combiné.*

3. Prise de connaissance des comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2018.
4. Décharge aux administrateurs de la Société.

*Proposition de résolution : L’Assemblée Générale décide de donner décharge à chacun des administrateurs de la Société pour l’exercice de leur mandat pendant l’exercice 2018.*

5. Décharge au commissaire de la Société.

*Proposition de résolution : L’assemblée Générale décide de donner décharge au commissaire de la Société pour l’exercice de son mandat pendant l’exercice 2018.*

6. Renomination des administrateurs.

*Proposition de résolution : L’Assemblée Générale décide de nommer comme administrateurs de la Société pour une période de trois ans qui expirera immédiatement après l’Assemblée Générale relative à l’exercice arrêté au 31 décembre 2021 :*

- Mr. Michel Léonard;
- Mme Ann Deruyttere;
- Sarl CB Management, représentée par son représentant permanent, Mme Cécile Bonfond.

*Leur mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.*

7. Divers.

Les porteurs d'obligations dématérialisées devront, s'ils désirent assister avec voix consultative à l'Assemblée Générale, déposer aux bureaux de la Société, Moutstraat n° 64, 9000 Gand et au plus tard le mercredi 8 mai 2019 un certificat, lequel certificat devra avoir été rédigé par le teneur de compte agréé ou l'organisme de liquidation et devra indiquer que les obligations sont indisponibles jusqu'à la date de l'Assemblée Générale.

Toute communication à la Société dans le cadre de cette convocation doit être envoyé à l'attention de Monsieur Dirk Durez, Secrétaire Général, fax: 0032.9.242.45.30, e-mail: [dirk.durez@vandemoortele.com](mailto:dirk.durez@vandemoortele.com).

Tous les documents requis et toute autre information concernant l'Assemblée Générale sont mis à disposition au siège social de la Société et sur le site web suivant de la société : [www.vandemoortele.com](http://www.vandemoortele.com) sous la rubrique « Investors ».

Le Conseil d'administration